

ARAB TUNISIAN BANK

I- Réalisation de l'augmentation de capital

L'ARAB TUNISIAN BANK –ATB- informe ses actionnaires et le public que l'augmentation du capital social de **15 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire – AGE- du 30 mai 2008 et ouverte à la souscription le 16 décembre 2010, a été réalisée par l'émission de **15 000 000 actions nouvelles** de nominal un (01) dinar chacune, totalement souscrites en numéraire au prix de 4,500 dinars, soit une prime d'émission de 3,500 dinars, et libérées entièrement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **100 000 000 dinars** divisé en **100 000 000 actions** de un dinar chacune.

II - Augmentation de capital par incorporation de réserves

Il est rappelé que le Conseil d'Administration du 27/05/2010, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 30/05/2008, a décidé d'augmenter le capital d'un montant de **5 000 000 dinars** pour le porter de **80 000 000 dinars** à **85 000 000 dinars** par l'incorporation de réserves et l'émission de **5 000 000 actions nouvelles** à attribuer gratuitement aux détenteurs des actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse, à partir du 16/12/2010.

Admission des actions nouvelles souscrites

A partir du **jeudi 06 décembre 2011**, les 15 000 000 actions nouvelles souscrites issues de l'augmentation du capital de l'ATB seront admises en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

La date de jouissance en dividendes des 20 000 000 actions (gratuites et souscrites) est à compter du 01/01/2011.

Cotation en Bourse

A partir du **jeudi 06 décembre 2011**, les actions nouvelles souscrites (15 000 000 actions) et les actions nouvelles gratuites (5 000 000 actions) seront négociables en bourse sur la même ligne de cotation dans les conditions suivantes :

Mnémonique	: ATBN0
Libellé	: ATB AN J 01012011
Code ISIN	: TN0003600632
Groupe de Cotation	: Lignes secondaires (Groupe 32)